

Vous êtes propriétaire ou locataire ?

Vous voulez réaliser des travaux pour adapter votre domicile à une situation de handicap ou de vieillissement ?

Vous cherchez des solutions simples ?

Une équipe à votre écoute

L'équipe d'animation du programme Habiter mieux, Louer mieux se tient à **votre disposition** pour vous accompagner dans votre projet et vous apporter gratuitement des conseils.

**Mulhouse Alsace Agglomération
Service Habitat**

2 rue Pierre et Marie Curie
BP 90019 - 68948 Mulhouse Cedex 9

Habitermieux-louermieux@mulhouse-alsace.fr

03 69 77 77 79

Bureaux au 8 rue Franklin, sur rendez-vous du lundi au vendredi
Tram Ligne 1 - arrêt Grand Rex

mulhouse-alsace.fr

IMPRIM'VERT®
pageimpression.fr

Habiter Mieux, Louer Mieux

Les aides aux travaux d'adaptation de votre logement à la mobilité réduite



MULHOUSE ALSACE
PLAN CLIMAT



M
MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

Conditions Générales

- :: Vous êtes **propriétaire ou locataire**, et vous occupez un **logement** achevé depuis au moins **15 ans**.
- :: Vous réalisez des **travaux** d'adaptation de votre logement à la **mobilité réduite**, due au handicap ou au vieillissement.
- :: Votre logement se situe dans une des **32 communes** de Mulhouse Alsace Agglomération.

Les travaux concernés

- :: Ils doivent permettre à la personne de se **maintenir dans son logement**.
- :: Ils doivent faire l'objet d'un **rapport d'ergothérapeute**.
- :: Ils doivent être **réalisés par des professionnels** du bâtiment.
- :: Ils ne doivent **pas** démarrer **avant le dépôt du dossier** de demande de subvention.



Vos conditions de ressources :

Le niveau de revenus annuel de votre ménage ne doit pas dépasser les montants ci-dessous* (revenu fiscal de référence de l'année N-2) :

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)	Ménages aux ressources majorées (€)
1	9 086	11 811	18 170
2	13 288	17 273	26 573
3	15 979	20 775	31 957
4	18 669	24 269	37 336
5	21 370	27 779	42 736
Par personne supplémentaire	+ 2 691	+ 3 500	+ 5 382

* au 1^{er} janvier 2013

Le montant des aides

:: ANAH (Agence nationale de l'habitat) : **35 à 50%** du montant hors taxe des travaux

+

:: m2A (Mulhouse Alsace Agglomération) : **500€**

LES AIDES COMPLEMENTAIRES :

Le Conseil Général 68 et les Caisses d'Assurance Vieillesse peuvent compléter ces aides.

